

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

AVIS PUBLIC  
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Sayabec :

- QU'IL** y aura séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 29 juin 2020 à compter de 19 h 30 par visioconférence ;
- QU'AU** cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL200018 demandée par monsieur Julien Côté.
- QUE** conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 qui prévoit que toute procédure qui implique le déplacement de citoyens et qui fait partie du processus décisionnel doit être suspendue ou remplacée sous certaines conditions, les citoyens de la municipalité de Sayabec peuvent soumettre par écrit leurs commentaires sur la dérogation mineure décrite ci-après :

**Nature de la demande :**

Les propriétaires désirent bâtir un nouveau garage de  $\pm 6.10\text{m} \times 7.34\text{m}$  pour remplacer l'ancien. Il sera localisé en cour arrière. Ce projet dérogerait de la distance minimale de 3m entre le bâtiment et de tout bâtiment et autres constructions accessoires.

**Raison de la demande :**

Les propriétaires, pour combler leurs besoins d'entreposage, désirent bâtir un garage qui dérogerait de  $\pm 0.86\text{m}$  de la distance le séparant du bâtiment principal et qui dérogerait de  $\pm 1.55\text{m}$  avec la galerie latérale.

**Identification du site concerné :**

13, rue Saindon à Sayabec

**QUE** les commentaires doivent être reçus à la municipalité au plus tard 15 jours suivant la publication de cet avis et peuvent être transmis :

**Par courriel :**  
[sayabec@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:sayabec@mrcmatapedia.qc.ca)

**Par la poste**  
Municipalité de Sayabec  
3, rue Keable  
Sayabec (Qc) G0J 3K0

DONNÉ À SAYABEC, CE 10 JUIN 2020



Joël Charest  
Secrétaire-trésorier et directeur général